

SERMON III.

SUR LE PRIVILEGE
DES SAINTS.

Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde? I. CORINT. VI. 2.

RIEN n'égale les traits brillans que l'Écriture rassemble pour nous peindre la gloire des Saints. Comme la corruption de notre cœur nous inspire une extrême répugnance aux devoirs de la Sainteté, & que notre foiblesse, ou plutôt notre lâcheté naturelle nous persuade que nous ne saurions atteindre le degré de perfection où les Saints sont parvenus; il étoit besoin que de puissans attraits nous y animassent, & que la vûe des magnifiques privilèges réservés à ces favoris du Ciel, nous inspirât le courage de les suivre, & le généreux désir de leur ressembler. Quels sont-ils ces privilèges? C'est, Mes Frères, celui de *participer à la Nature Divine*; celui d'être *transformés de gloire en gloire à l'image du Seigneur*; celui de *voir Dieu*;

car comme fans la Sanctification nul ne le peut voir, auffi est-il dit: *Bienheureux ceux qui sont nets de cœur* (or on n'est tel que par le moyen de la Sainteté;) *bienheureux ceux qui sont nets de cœur, car ils verront Dieu.* C'est uniquement aux

Matth. V. 8.

Col. I. 12. *Saints*, que Dieu destine en *héritage* dans le séjour de cette lumière éternelle qu'il habite; c'est dans *ses Saints* que le Fils de Dieu doit se *glorifier*, c'est dans

2 Theff. I. 10. *ses Croyans* qu'il se *rendra admirable* au grand jour de sa dernière apparition. Au

Col. III. 2. *jourd'hui leur vie est cachée avec Christ en Dieu; ce qu'ils seront n'est point encore manifesté*; mais quand ce Rédempteur apparoîtra, *ils seront rendus semblables à lui, & paroîtront avec lui en gloire.* Ainsi s'expriment sur leur sujet nos Divines Ecritures. Mais, Mes Frères, entre tous les privilèges des Saints, il en est un plus particulièrement propre à faire de grandes impressions sur nous; c'est l'éclatante victoire qu'ils remporteront un jour sur le Monde. Ce Monde dépravé, corrompu qu'il est, ne peut qu'avoir une extrême haine pour eux, vû l'entière opposition de ses sentimens & de ses maximes aux leurs; il ne peut souffrir ceux dont la Vertu condamne si hautement ses vices; il se déclare ennemi

de

de leur gloire, & cachant la secrette envie qu'il leur porte sous les apparences du mépris, il les tient autant qu'il peut dans un état de rabaissement & d'obscurité. Heureux! encore, s'ils ne sont pas en butte à tous les traits de sa fureur! & si content de les humilier, il ne les diffame pas, il ne les persécute pas. Ici est la *patience des Saints*, & cette épreuve où par des raisons dignes de sa sagesse, Dieu trouve à propos de les soumettre, est en même tems le scandale de notre foi. Aussi plus nous sommes scandalisés de voir ces hommes dont *le monde n'est pas digne*, en être regardés comme *la balieure*, selon l'expression de S. Paul, plus devons-nous être frappés de ce trait particulier de la gloire des Saints, qui consiste dans la supériorité éclatante qu'ils doivent obtenir, & dans l'empire qu'à leur tour ils exerceront sur le monde. Oui, Mes Frères, ce monde ennemi des Saints, ce monde qui les fouloit aux pieds doit leur être assujetti. Vérité consolante que mon Texte offre à notre Méditation: *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le monde?*

Apocal.
XIV.
12.

I Cor.
IV. 13.

Nous nous proposons ici une double tâche; la première est d'expliquer ce Texte, en dissipant les obscurités dont il est cou-

couvert : La féconde, de tirer de la Vérité qu'il renferme des usages pour notre sanctification.

Pre-
mière
Partie.

ON ne sauroit travailler avec succès à l'éclaircissement de ces Paroles, qui ont toujours paru des plus difficiles, si l'on ne prend garde à l'occasion qui les amène. Cette occasion c'est un reproche très-vif que l'Apôtre fait aux Chrétiens de Corinthe, de ce que non contents d'avoir entre eux des différens & des procès, par une fureur de plaider ils alloient les porter indiscrettement devant des Juges Payens, dont ils faisoient retentir les Tribunaux de leurs quéréelles, au grand opprobre de l'Evangile & du nom Chrétien, que de tels éclats expoisoient à la risée des Infidèles. Au lieu que l'honneur de la Religion demandoit qu'ils leur en dérobaissent soigneusement la connoissance, en travaillant à étouffer ces différens & à les terminer à l'amiable, ce qu'ils pouvoient très-aisément ; n'étant besoin pour cela que de choisir dans le sein de l'Eglise même des Arbitres qui les décidassent. *Quand quelqu'un d'entre vous a une affaire contre un autre, ose-t-il bien aller en jugement devant les iniques* [iniques, dans le stile des Juifs, signifie les Payens, ceux qui sont exclus de

de l'Alliance Divine] & il ne va pas devant les Saints, c'est-à-dire, devant les Chrétiens & les Fidèles. Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le monde? Or si le monde doit être jugé par vous, êtes-vous indignes de juger des plus petites choses? Ne savez-vous pas que nous jugerons les Anges; combien plus donc devons-nous juger des choses qui concernent cette vie? Ici l'Apôtre les pique d'honneur. Quelle honte pour vous, leur dit-il, d'aller chercher chez des profanes, chez des ennemis de votre foi, un secours que vos propres Frères sont bien mieux en état de vous fournir? Ne vous faites pas à vous-mêmes ce tort. Vous êtes une Société Chrétienne: connoissez les ressources attachées à ce beau titre. Quoi? ces mêmes Fidèles qui doivent un jour juger le Monde & les Anges mêmes, seront-ils incapables de prononcer sur de petits intérêts! Vous paroissent-ils indignes d'être pris pour Arbitres de vos démêlés? Le but de l'Apôtre est donc clair; on voit assez ce qu'il veut persuader aux Corinthiens, mais le principe qu'il emploie pour cela demeure obscur. On demande en quoi consiste ce Privilège qui est réservé aux Saints? Quel est

est ce jugement qu'ils doivent exercer sur le monde? Cette question partage extrêmement les Interprètes. Il seroit assez inutile, Mes Frères, de vous rapporter la variété d'explications peu solides pour la plûpart, à quoi elle a donné lieu. Tout se réduit à deux principales, entre lesquelles il faut choisir. L'une entend ces paroles d'un jugement que les Saints doivent exercer dans cette vie: l'autre d'un jugement qu'ils exerceront au dernier jour. Mais avant que de vous proposer l'un & l'autre de ces sentimens, faisons d'avance quelques Observations générales qui vous frayeront le chemin à la vraie intelligence de ce Texte.

I. J'observe en premier lieu, qu'il attribue aux Saints sur le monde une sorte de juridiction & d'empire. C'est ce qu'emporte le terme de *juger*, qui dans le stile de la Langue Sainte*, outre sa signification étroite, a bien encore celle de gouvernement & de règne, mais qui ne se prend jamais pour désigner simplement la dignité de la personne ou l'élevation de l'état. Par cette seule remarque tom-

* L'Hebreu שפט *juger* se prend aussi pour gouverner. Les premiers Magistrats de la Nation s'appelloient שופטים *juges*.

be l'opinion de ceux qui ne voyent ici que la gloire & la félicité des Saints.

II. J'observe en second lieu, qu'il s'y agit d'une prérogative dont les Chrétiens auxquels S. Paul écrit n'étoient pas actuellement en possession, mais qui leur étoit réservée dans l'avenir: *Les Saints jugeront le Monde; nous jugerons les Anges.* Il n'est donc point ici question, comme quelques-uns le prétendent, du juste discernement que les Fidèles savent faire des objets; au sujet de quoi l'Apôtre dit ailleurs que *le spirituel juge, discerne toutes choses, & n'est jugé de personne.* I Cor.
II. 15.

Car outre qu'un tel discernement ne renferma ni juridiction ni empire, les Fidèles de Corinthe possédoient actuellement cet avantage, au lieu que l'Apôtre parle d'un privilège qui leur est réservé dans l'avenir.

III. Il en parle aux Corinthiens comme d'une chose connue, & qu'aucun d'eux ne peut ignorer. Ce n'est pas un nouveau point de doctrine qu'il leur enseigne, un mystère obscur qu'il leur découvre; comme lors qu'il dit aux mêmes Corinthiens, *nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transmués.* I Cor.
XV. 51. Nullement, Mes Frères, il s'exprime sur le point en question, tout comme il fait plus
bas

bas dans ce même chapitre, sur un des premiers principes du Christianisme : *Ne savez-vous pas*, dit-il au verset neuvième, *ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le Royaume de Dieu ?* Ici de même ; à l'entendre, il s'agit d'un article des plus clairs de la foi, d'une des promesses les plus indubitables qui soit faite aux Chrétiens dans l'Évangile : *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde ?*

i Cor.
VI. 9.

IV. Enfin ce que l'Apôtre avance ici doit être tel, qu'il serve de principe solide à la conclusion qu'il veut tirer, & tende directement au but que cet Apôtre se proposoit, savoir d'engager les Corinthiens à choisir dans le sein de l'Église, & parmi leurs propres Frères, des Juges pour vider leurs Différens, au lieu de les porter devant les Tribunaux Payens. Il faut donc que du privilège qu'il assure être réservé aux Saints, on puisse en tirer, par rapport au cas présent, cet argument qu'on appelle du plus grand au moindre.

Ces remarques préalablement établies, voici la première des deux opinions auxquelles on peut se ranger pour l'explication de ce Texte. C'est celle qui s'entend du triomphe que l'Église Chrétienne

ne

ne devoit remporter sur le monde Payen , lorsque la Religion de Jesus-Christ montant sur le Trône des Césars, seroit la Religion dominante, & que l'empire passeroit des Infidèles aux Chrétiens. Par cette glorieuse révolution dont Constantin fut l'instrument, les Saints, c'est-à-dire, le Peuple Chrétien, devinrent les Maîtres de leurs persécuteurs, ils s'affujettirent leurs tyrans , ils jugèrent à leur tour ceux qui les avoient jugés, ils exercèrent sur le monde Payen la même autorité que ce monde avoit auparavant exercé sur eux. Les Oracles avoient prédit ce triomphe & cette gloire de l'Eglise : *Les Rois seront tes nourriciers, & les Princesses leurs femmes tes nourrices*, dit Esaïe touchant l'Israël mystique. ^{Esaïe XLIX. 23.} Daniel, après avoir fait la description des quatre fameuses Monarchies, annonce un ^{Daniel II. 44. VII. 18. 27.} nouvel Empire qui ne sera jamais dissipé, qui ne passera point à un autre Peuple, mais qui renversera tous les autres Empires. Il déclare au septième chap. de sa Prophetie que *les Saints du Souverain recevront le Royaume: que le règne, la domination & la grandeur des Royaumes qui sont sous tous les Cieux sera donné, à ce Peuple de Saints.* A quoi l'on rapporte encore cette Vision du XX. chap. de l'A-

Apocal.
II. 26.

pocalypse. *Je vis des Thrônes sur lesquels des gens s'assirent, & l'autorité de juger leur fut donnée; Aussi-bien que ces paroles du Fils de Dieu à l'Ange de Thyatire: Celui qui aura vaincu & qui aura gardé mes œuvres jusques à la fin, je lui donnerai puissance sur les Nations, & il les gouvernera avec un sceptre de fer, paroles qui semblent faire allusion à cet endroit du Livre de la Sapience*, où il est dit des Justes qu'ils jugeront les Nations, & qu'ils auront domination sur les Peuples. Selon cette idée, voici quel sera le raisonnement de l'Apôtre. Vous devriez bien avoir honte d'aller volontairement porter vos procès devant des Juges infidèles, & vous soumettre de gaieté de cœur à leurs Arrêts. En cela vous faites peu d'honneur au beau titre que vous portez: Vous sentez peu ce que vous valez & ce que vous êtes. Quoi! ce Peuple Chrétien qui est appelé à gouverner le Monde, & qui doit bientôt ranger les Infidèles sous ses loix: Quoi! cette Eglise qui doit donner à l'Univers des Empereurs, des Juges & des Magistrats,*

ne

* ὁ ὑπακούων αὐτῆς κρινεῖ ἔθνη. Sap. 4. 15. Peut-être est-ce une allusion à l'Oracle de Daniel, ci-dessus. Ce mot devoit être célèbre chez les Juifs, & par conséquent chez les Fidèles de Corinthe.

ne fauroit aujourd'hui trouver dans son sein d'assez bonnes têtes pour connoître des débats qui s'élèvent entre ses membres & pour les pacifier ? Vous Chrétiens qui êtes nourris de si glorieuses espérances, pour de petits différends de Frère à Frère qu'il vous étoit aisé d'ajuster, vous reclamez lâchement la juridiction de ces mêmes Payens, qui doivent dans peu se voir soumis à la vôtre. *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le monde ?*

Observons en passant que ce passage mal pris donna lieu à la coutume très-ancienne dans l'Eglise*, de commettre les Evêques au jugement des Affaires Séculières. Charge onéreuse, qui les déroboit aux fonctions essentielles de leur Ministère, & qui devint bientôt un poids dont ils se sentoient accablés, témoin les plaintes amères que S. Augustin fait quelque part là-dessus †. Cet usage s'appuya d'abord de raisons assez spécieuses, mais par la suite des tems on n'en a que trop senti l'abus, on l'a vû dégénérer sous le Papi-

* Voyez FLEURI, *Disc.* VII. sur l'*Hist. Eccl.* p. m. 282.

† Voyez la vie de S. AUGUSTIN, mise par les PP. Benedictins à la tête de ses Oeuvres, Lib. V. 4. Voy. aussi ce que NICEPHORE raconte à ce sujet touchant Sylvain Evêque de Troade, dans la note de *Beze* sur le premier verset de ce Chapitre.

pisisme en une tyrannie insupportable : Les Prélats sous le beau nom de Jurisdiction spirituelle, ayant trouvé moyen d'empierter sur l'Autorité Civile, & d'ériger des Cours Ecclésiastiques, devant lesquelles, sous de vains prétextes ils évoquent une infinité de Causes. Esprit du monde, esprit de domination bien contraire à celui de l'Evangile; esprit peu semblable à celui du Souverain Evêque des Ames, qui refusa constamment d'exercer aucune jurisdiction pareille, disant à ceux qui le sollicitoient de prononcer sur leurs différens: *Qui est-ce qui m'a établi sur vous pour*

LUC
XII. 14.

être votre Juge & pour faire vos partages?
Revenons à mon Texte. Ceux qui l'expliquent de l'Autorité Civile & du Pouvoir Legislatif, entendent ce que l'Apôtre ajoute, *nous jugerons les Anges mêmes*, de l'empire que les premiers Chrétiens exerçoient sur les Démons; on fait qu'en effet au seul nom de Jesus-Christ ils faisoient trembler ces malins Esprits, qu'ils les chassoient du corps des possédés en les forçant de rendre hommage au Sauveur & de prononcer leur propre condamnation. Pouvoir miraculeux que le Sauveur promet à ses Disciples au XVI. chap. de S. Marc, & qui lui fait dire ailleurs que le *Prince de ce Monde*

Jean
XVI,
11.

Monde va être jugé. Suivant ce Commentaire S. Paul annonce au Peuple Chrétien, que le Monde entier lui sera soumis, puisque par ses Magistrats il doit donner des Loix aux hommes, & que par ses Ministres il s'assujettit les Démons. *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le monde? Ne savez-vous pas que nous jugerons les Anges mêmes?*

Deux raisons empêchent, Mes Frères, que l'explication que vous venez de voir ne nous paroisse satisfaisante. La première, que nous ne donnons pourtant point comme décisive, c'est qu'il ne semble pas qu'une catastrophe si favorable à l'Eglise Chrétienne, quoi qu'annoncée par les Oracles, fût une chose, dont avant l'événement le commun des Chrétiens ayent pu être assez distinctement instruits, pour autoriser ce langage, *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde?* Il y avoit même des raisons de prudence, qui défendoient aux Apôtres de parler ouvertement d'une espérance si capable d'irriter les Payens, & de redoubler, contre les Fidèles persécutés, une haine qui n'étoit déjà que trop enflammée. Il est vrai que S. Paul dans sa seconde Epître aux Thesaloniciens fait mention de cette grande

révolution , en parlant de l'homme de péché qui doit bientôt se manifester : mais aussi remarquez sous quelles enveloppes , avec quelles précautions il s'en exprime , remarquez qu'il leur en parle à demi mot , comme d'un mystère qu'il leur avoit confié lors qu'il étoit avec eux : Au lieu qu'ici , il s'agit d'un point de créance dont les Corinthiens faisoient profession ouverte : *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le monde ?*

2. Mais la principale raison qui combat ce sentiment , c'est qu'à le suivre le raisonnement de l'Apôtre perd toute sa force , & que la conséquence ne se tire point légitimement du principe. S. Paul veut persuader aux Chrétiens de Corinthe qu'ils peuvent & doivent juger eux-mêmes des démêlés de leurs Frères. En preuve de cela , il allègue , selon vous , l'état respectable & florissant dont l'Eglise doit jouir dans quelques siècles. Mais de ce que l'Eglise étendant ses limites par la conversion d'une infinité de gens de tout ordre , recevra , pour ainsi dire , le Monde entier dans son sein ; de ce que le Christianisme étant devenu la Religion régnante par la protection des Empereurs , l'Autorité Séculière passera des Idolâtres aux Chrétiens , & que par conséquent par-

mi

mi les Disciples de Jesus-Christ on comptera des Princes, des Magistrats, des Gouverneurs de Provinces, de savans Prélats, si vous voulez, également experts dans le Droit Civil & dans le Droit Ecclésiastique, s'ensuit-il que du tems de S. Paul, les Fidèles dont étoit composée l'Eglise de Corinthe; Eglise où, de son propre aveu, il n'y avoit ni beaucoup de sages, ni beaucoup de nobles; s'ensuit-il, que les moindres de cette Eglise, ceux dont on fait le *moins de cas*, car c'est vi. 4. ce que veut cet Apôtre, fussent en état de revêtir la qualité de Juges, ou celle d'Arbitres?

Nous nous arrêtons donc absolument à l'opinion de ceux qui rapportent ces paroles, *les Saints jugeront le monde*, au jugement du dernier jour, & aux Saints glorifiés; & nous disons, que dans ce grand jour des rétributions, les Saints paroissant dans la gloire de Jesus-Christ, prononceront avec lui la sentence de condamnation contre le monde reprobé. Mais, m'objectera-t-on sans doute, sur quel autre Texte de nos Ecritures établissez-vous cette Doctrine, pour la pouvoir attacher à celui-ci? L'Évangile enseigne en termes exprès, que les Saints doivent être jugés aussi-bien que les impies, puis

G 4 qu'il

2 Cor.
V. 10.

Matth.
XXV.
33.

qu'il nous faut tous comparoître, tous sans distinction bons & méchans *devant le Tribunal de Christ*. L'Évangile nous dit, que *les brebis* tout comme *les boucs*, viendront aux pieds du Trône pour y recevoir leur sentence. Les Saints seront jugés, ils ne seront donc pas juges, & l'on ne fauroit leur attribuer un office qui est réservé uniquement à Jesus-Christ. Je répons, qu'il est très vrai que les Saints seront jugés par Jesus-Christ, & qu'à lui seul appartient d'être le Juge du Monde; mais que cela n'empêche pas qu'après avoir reçu de sa bouche le favorable arrêt qui les mettra en possession de l'héritage céleste, les Saints ne puissent avoir à l'égard des méchans qui seront jugés ensuite, certains droits, certaines relations, certaines fonctions, qui les constituent dans un sens particulier & moins propre, mais dans un sens très véritable, les Juges du monde infidèle. Nous fondons cette assertion, tant sur ce que l'Écriture nous dit de la dignité des Fidèles, & de la gloire où leur Chef les élèvera, que sur les descriptions qu'elle nous fait de ce grand jour.

Pour m'expliquer plus distinctement, je dis en premier lieu, qu'alors les Saints jugeront le Monde, non-seulement parce qu'ils approuveront l'arrêt que prononce-

ra' contre lui Jesus-Christ, mais parce qu'ils fonderont cet arrêt, parce qu'ils en manifesteront l'équité, en condamnant ce monde rebelle par l'exemple de leur Foi & de leur Vertu. Si, selon la déclaration du Sauveur *les habitans de Ninive*, si la Reine du Midi, c'est-à-dire, si des Payens & des Infidèles doivent au dernier jour s'élever en jugement contre la Nation Juive; si S. Paul dit aux Romains, que le *Payen* observateur de la Loi Naturelle, jugera le Juif qui en est le transgresseur; s'il est dit de Noé ce fameux *hérault de la justice*, qu'il condamna l'ancien Monde, parce qu'à l'incrédulité profane, & qu'à l'impie sécurité de ses habitans, il opposa l'exemple de cette Foi qui lui fit construire l'Arche; à combien plus juste titre peut-on affirmer des Saints, au milieu de cette gloire dont leur obéissance sera couronnée, qu'ils jugeront le Monde rebelle, qu'ils le convaincront d'une malice excusable, pour n'avoir pas rempli des devoirs dont leur exemple montre la possibilité, comme la récompense qu'ils ont obtenue, manifeste l'équité souveraine du Législateur qui les a prescrits?

En second lieu, les Saints jugeront le Monde conjointement avec Jesus-Christ,

C'est là
la pensée
de S.
Chrysof-
tome sur
cet en-
droit.
Luc XI.
31, 32.
Rom. II.
27.

Heb. XI.

comme assesseurs de Jesus-Christ, & pour ainsi dire, par la bouche de Jesus-Christ. Car ne doutons pas, Mes Frères, que dans ce terrible jour, où ce grand Juge doit manifester les secrets des cœurs, & produire à la lumière les choses cachées dans les ténèbres, le cours entier de la vie des méchans & toute l'étendue de leurs crimes ne se développe aux yeux des Saints, qui se joindront solennellement à leur Chef dans la reprobation qu'il en fera, & conformeront leur jugement au sien, qui sera celui de la justice elle-même. Quand on se représente l'étroite union que l'Écriture met entre les Fidèles & Jesus-Christ, la participation intime qu'elle leur donne aux actes, aux privilèges, à la gloire de leur Divin Chef, on n'aura nulle peine à comprendre, que comme ils régneront avec lui, ils jugeront aussi le Monde avec lui: que comme il promet de les faire *asseoir sur son trône*; de les faire *Rois & Sacrificateurs à Dieu son Père*, il les rendra aussi les assesseurs de son Tribunal, & les fera participer à sa qualité de Juge, autant que la différence des Membres au Chef, & la prodigieuse disproportion qui subsiste toujours entre de simples hommes & le Fils de Dieu, leur peuvent per-

permettre d'y participer. Il est déjà sûr que le Sauveur a revêtu ses Apôtres de cet office de Juges : *Vous qui m'avez suivi*, leur dit-il, *dans la régénération*, Matth. XIX. 28. *quand le fils de l'homme sera assis sur le Trône de sa gloire, vous aussi serez assis sur douze Trônes jugeant les douze Tribus d'Israël.* Voyez aussi Luc XXII. 30. J'avoue que ce passage regarde particulièrement les Apôtres, lesquels par la dignité de leur charge, ont dû avoir des prérogatives qui leur fussent propres; mais du moins y a-t-il lieu d'en inférer que des Saints peuvent, dans une juste subordination à Jesus-Christ, & par une espèce d'analogie, exercer cette fonction de Juges, quoique dans son degré le plus éminent & le plus parfait, elle n'appartienne qu'à Jesus-Christ seul. Qu'elle se doive communiquer aux autres Fidèles, nous en trouvons la preuve dans l'Oracle du Livre de l'Apocalypse, que j'ai déjà cité selon l'autre sens dont on le croit susceptible, mais qui trouve dans celui-ci un accomplissement plus plein & plus juste: *Celui qui aura vaincu & qui aura gardé mes œuvres jusques à la fin, je lui donnerai puissance sur les Nations, & il les gouvernera avec une verge de fer.* Cette promesse n'exprime pas une simple prééminence, elle empor-

te de plus une forte de juridiction & d'empire; & c'est dans la même idée qu'au Pseaume XLIX. il est dit au sujet des méchans, que *les hommes droits auront domination sur eux au matin*; mais, ce qu'il est bon d'observer sur-tout, cette promesse ne désigne pas une élévation temporelle de l'Eglise, ni cette espèce de prospérité à quoi les Mondains sous le voile de la profession Chrétienne participent tout comme les vrais Fidèles; c'est une promesse qui s'adresse aux Saints qui auront persévéré dans la sainteté, à ceux qui auront vaincu & gardé les œuvres de Jesus-Christ jusques à la fin: à ceux-là le Rédempteur leur donnera puissance sur les Nations. *Je vis des Thrônes*, dit S. Jean, *sur lesquels des gens s'assirent, & l'autorité de juger leur fut donnée.* Quel sens est caché sous ces figures? Celui du triomphe des Saints sur le Monde, sous l'idée d'un jugement auquel ce Monde se verra assujetti; ou plutôt celui d'un triomphe & d'un jugement tout ensemble, tel qu'il s'exécutera au dernier jour, parce qu'alors les Saints rassemblés autour de Jesus - Christ, & couverts des rayons de sa gloire, non-seulement verront ce monde leur ennemi abbatu sous leurs pieds, dépouillé de tout son éclat, défarmé de
 tout

Apoc.
XX. 4.

tout son pouvoir, mais ils s'uniront au Souverain Juge, pour prononcer l'Arrêt qui condamne ce Monde impie à d'éternelles ténèbres. *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde?*

Les Anges doivent être soumis à ce même jugement. *Nous jugerons les Anges*, ce qui ne peut s'entendre que des mauvais; car ni les bons Anges ne seront jugés, ni ils ne seront soumis à la juridiction des Saints. Ces Esprits bienheureux sont introduits dans la description de ce Jugement, comme des ministres qui doivent l'exécuter, & qui y assistent pour en relever la pompe, non comme en étant eux-mêmes l'objet. Mais pour les Démons, ils y doivent comparoître pour y recevoir leur sentence.

S. Pierre & S. Jude nous déclarent que ^{2 Pierre} les *Anges qui ont péché, Dieu les a* ^{II. 4.} *livrés pour être réservés au Jugement,* ^{Jude 6.} *& qu'ils sont gardés sous l'obscurité des liens éternels, jusqu'au jugement de la grande journée.* Il est clair que des Anges que l'Apôtre joint au Monde rebelle comme soumis aux mêmes Juges, doivent être les mauvais Anges. Mais cela une fois posé, confirme admirablement l'explication que nous avons adoptée, & décide en sa faveur contre l'autre; voici com-

comment. Il ne peut être ici en question, par rapport aux mauvais Anges, d'aucun autre jugement que de celui du dernier jour, n'y ayant que celui-là seul dont l'Apôtre pût parler aux Fidèles, comme d'un objet à venir, *nous jugerons les Anges*. Car pour le pouvoir de chasser les mauvais Esprits, c'étoit un Privilège dont les *Chrétiens* jouissoient depuis long-tems, lors que S. Paul écrivoit, puis qu'il étoit au rang des dons que le S. Esprit versa sur l'Eglise au jour de la Pentecôte. D'où il est naturel de conclure que le jugement exercé sur le Monde, étant ici comme lié à celui des Anges, se rapporte donc aussi à l'époque du dernier jour, & que selon l'Apôtre, Hommes & Démons seront jugés par les Saints; que le Sauveur dans cet acte solennel, associera ces derniers à la gloire de son règne, en les faisant régner eux-mêmes sur ces ennemis qui sont les siens; qu'avec le Monde il brisera sous leurs pieds Satan qui en est le Prince, & avec Satan toutes les puissances infernales.

Vous voyez, Mes Frères, que l'explication que je viens de vous proposer remplit toutes les conditions que nous avons marquées. Elle conserve la propriété des termes du Texte, prenant celui de *juger*
dans

dans son sens littéral, qui est celui de prononcer un jugement. Elle parle d'un privilège dont les Fidèles de Corinthe n'avoient garde de jouir déjà, puisqu'il n'aura lieu qu'à la fin des siècles. Ce privilège fondé sur les promesses que l'Évangile fait à tous les vrais Chrétiens, en représentant leur communion glorieuse aux titres de leur divin Chef, ne pouvoit être ignoré des Fidèles. Enfin cette explication a l'avantage de placer dans son jour le raisonnement de l'Apôtre, & de mettre une juste liaison entre le principe qu'il employe, & la conséquence qu'il en tire. C'est comme s'il parloit ainsi. Vous, qui par votre qualité de Saints êtes appelés à juger un jour, non-seulement le Monde, mais les Démons mêmes, ces Intelligences d'un ordre supérieur au vôtre, vous croirez-vous incapables de juger aujourd'hui entre vos Frères les moindres procès?

Cependant ne dissimulons pas que c'est par ce dernier endroit que notre explication est le plus vivement combattue. On lui objecte le même inconvénient qui nous a fait rejeter l'autre. On soutient qu'à le prendre de la sorte, le raisonnement de l'Apôtre manque de justesse.

Car,

Car, dit-on, de ce que les Fidèles au dernier jour auront la gloire de juger le Monde, de ce qu'ils posséderont alors tout le discernement nécessaire pour cela, il ne s'ensuit nullement qu'ici-bas cette seule qualité de Fidèles les mette en état de remplir les fonctions de Juges. L'expérience, ajoute-t-on, montre tous les jours qu'on peut être très versé dans la Science du Salut, & en même tems très novice dans les Affaires. Les lumières de la Foi ne suppléent point aux autres connoissances, & tel homme sera fort pieux, qui manque absolument de la capacité requise pour exercer l'emploi ou de Juge ou d'Avocat. Pour être saint on n'est pas savant, on ne possède pas les Loix, on n'a point l'art de percer les obscurités d'une affaire embrouillée, ni de poursuivre la chicane dans tous les détours de son dangereux labyrinthe. Souvent l'homme du monde le plus vertueux, s'il n'emprunte le secours des lumières d'autrui, courra risque de faire en pareil cas de fausses décisions & de grossières bévues. Cette difficulté paroît considérable, cependant il est aisé d'y répondre.

Je dis donc en premier lieu, que les Différends sur lesquels l'Apôtre veut que les Fidèles choisissent des Arbitres dans
leur

leur sein, font d'un ordre qui demande moins une profonde étude des Loix, qu'un certain fond naturel de bon-sens & de droiture. C'étoient des Différens entre Frères, qu'il s'agissoit moins de juger dans les formes, par un arrêt de rigueur, que de terminer à l'amiable par un simple jugement d'équité. Or un Chrétien est plus propre qu'un autre pour des causes de cette nature; en premier lieu, par les lumières de la Religion qui lui font distinguer plus aisément, le juste d'avec l'injuste, en lui donnant *les* ^{Hebr.} *sens exercés au discernement du bien* ^{V. 14.} *& du mal*, par lesquels, *l'homme spiri-* ^{I Cor.} *tuel discerne toutes choses, & reconnoit de* ^{II. 15.} *lui-même ce qui est juste.* En second lieu, ce qui l'y rend propre, c'est la droiture de son cœur. Un homme vertueux, équitable, exempt de ces passions qui sont sujettes à gauchir les meilleurs esprits, à les éblouir, à les égarer, opinera quelquefois mieux sur une affaire que le Juge le plus habile. Il n'est pas rare de voir ainsi la vertu suppléer à la science. C'est pour cela même que les Saints jugeront le Monde. Car pourquoi Dieu leur réserve-t-il cet honneur? Pourquoi leur com- met-il un emploi de cette importance?

H

C'est

C'est à cause des lumières attachées à la véritable sainteté. Observez bien ceci, Mes Frères, les Saints ont ici-bas au fond de leur ame un garand de ce qu'ils feront un jour. Ils portent dans leur sainteté commencée le germe de leur gloire future. Par ce discernement spirituel qu'ils acquierent, par cet amour de la justice qui s'enracine actuellement dans leur cœur, & qui les défend des illusions du monde, de sa corruption, de son imposture, ils se préparent à la glorieuse fonction de le juger. Le principe de sainteté qui subsiste déjà dans ces Fidèles, quoique d'une manière imparfaite, doit donc les rendre capables de connoître des plus petites causes, comme, une sainteté consommée les rendra dignes de présider au jugement des plus grandes. C'est en partie, ce nous semble, sur cette proportion que S. Paul fait rouler son raisonnement. Recuseriez-vous pour arbitres, ô Corinthiens! sur vos démêlés domestiques, & touchant vos petites affaires d'interêt; traiteriez-vous de Juges incompetens, ces mêmes Fidèles dont Dieu fait un tel cas, qu'il les destine à juger un jour le Monde & les Anges?

Je dis en second lieu, qu'il est moins
ici

ici question des lumières ou de la capacité, que de la dignité de la personne; dignité qui donne à ses décisions, un poids capable d'entraîner l'acquiescement des parties intéressées. Or cette dernière idée n'entre pas moins dans le raisonnement de S. Paul que la précédente, puis qu'il représente les Fidèles comme des hommes si privilégiés, qu'un jour ils auront la gloire de juger le Monde.

Pour appuyer cette seconde réponse, qui me paroît décisive, observons que le but de S. Paul est d'engager les Corinthiens à maintenir la paix dans le sein de leur Eglise, en étouffant à petit bruit les Différens excités parmi ses Membres, & en même tems à ménager l'honneur du Christianisme, que de pareils éclats ne pouvoient manquer d'avilir. L'expédient qu'il leur suggère pour parvenir à ce double but, c'est de choisir des Arbitres parmi leurs propres Frères: c'est que, plutôt que de s'adresser aux Juges Payens, ils revêtent de cette fonction les moindres d'entre les Fidèles, dût le bon droit pâtir quelquefois de leur manque de lumières. Que ce soit là la pensée de l'Apôtre, cela paroît assez quand il ajoute, *pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort?* En effet, cette modération, cet-

te débonnairété, ce généreux sentiment qui sacrifie volontiers l'intérêt particulier à l'intérêt commun de l'Eglise, étoient des dispositions très-propres à faire goûter l'avis de S. Paul; *Si vous avez des procès, prenez pour Juges ceux qui sont les moins considérables dans l'Eglise.* On voit bien que ce n'est que par concession qu'il parle ainsi, & qu'il ne propose ce parti que comme un pis aller, préférable à l'extrémité où se portoient les Corinthiens. Aussi, loin de leur défendre d'user de discernement dans le choix des Juges, il prévient l'objection que les plaideurs de Corinthe lui pouvoient faire à cet égard, en leur disant, *n'y a-t-il point de sages parmi vous?* Il eût été bien honneur pour l'Eglise de Corinthe d'en être réduite-là, & selon S. Paul on ne sauroit le supposer sans lui faire injure. *N'y a-t-il donc point de sages parmi vous?* c'est-à-dire, de gens assez habiles pour vous juger? Il y en a sans doute, d'autant plus qu'il ne s'agit que de prononcer entre des Frères, suivant les simples règles de l'équité. Mais, quand cela ne seroit pas; quand le défaut d'habileté dans ces Fidèles que vous choisissiez pour Arbitres, vous exposeroit quelquefois au péril d'être mal jugés, que cet inconvénient seroit

roit petit, au prix de ceux qu'entraîneront des procès intentés & poursuivis en forme devant des Tribunaux ennemis de votre sainte Religion; au prix de la discorde par là nourrie au dedans, & du scandale causé au dehors!

Voilà, selon notre Apôtre, le grand écueil que les Corinthiens doivent fuir par dessus tout. L'honneur du Christianisme, le maintien de la paix dans l'Eglise, doivent être leur principal objet. Or cet objet se trouve rempli, en recourant au moyen que l'Apôtre leur indique. On fait que mettre des démêlés en arbitrage, c'est la voie la plus courte pour les pacifier, en arrêtant le débat dès son origine, par l'engagement mutuel des parties, d'en passer par ce qu'un tiers décidera. Mais quelle sorte d'Arbitres, ô Corinthiens! pourriez-vous choisir, qui par leur caractère fussent plus propres à produire ces bons effets, que vos propres Frères, Membres de Jesus-Christ comme vous, & à qui les plus tendres liens vous unissent? Il est certain que plus nous vénérons quelqu'un, plus nous sommes prêts à le prendre pour arbitre de nos querelles. Eussions-nous même lieu, de croire que sa décision n'a point été parfaitement juste, notre seul respect pour la

bouche dont elle émane, nous empêche d'en appeller; & c'est cet acquiescement fort propre à maintenir la paix d'une Société, que l'Apôtre avoit principalement en vue. Or je vous le demande, quoi de plus respectable aux yeux d'un Chrétien, qu'un homme associé à la gloire de Jesus-Christ? qu'un homme rendu participant de ses privilèges? qu'un homme appelé à juger un jour le Monde & les Anges même? Ceux à qui Dieu reserve une telle gloire, indépendamment du plus ou moins de capacité & de lumières actuelles, seroient-ils donc indignes que l'on acquiesçât à leurs décisions, & qu'on les choisît pour juger sur d'aussi petits différends, lors sur-tout que l'honneur de la Religion nous défend d'en prendre d'autres? Tel est le raisonnement de S. Paul, & c'est tout ce qu'il lui falloit pour arriver à son but. Comparez, Mes Frères, ce raisonnement avec celui que les partisans de l'explication que nous rejetons attribuent à notre Apôtre. Ici S. Paul fonde le privilège qu'il accorde actuellement à tous les Fidèles, sur un avantage auquel chacun d'eux a un droit personnel; avantage auquel ils aspirent tous, en vertu de cette sainteté qui leur est déjà essentielle entant que Fidèles, quoi qu'elle

qu'elle soit encore imparfaite en eux: *Si le monde doit être jugé par vous, êtes-vous indignes de juger des plus petites choses?* Comme il s'agit des mêmes personnes, l'argument est juste & concluant. Au lieu que dans celui que lui prête l'explication opposée, S. Paul allégueroit les droits dont jouiront d'autres Chrétiens dans quelques siècles, pour en conclure que les Chrétiens de son tems peuvent en exercer de pareils. On sent assez combien la conséquence est fautive, & l'argument peu solide.

J'avoue qu'après tout, ce jugement qu'exerceront les Saints au dernier jour, n'est pas précisément de la nature de ceux que l'Apôtre veut que l'on confie aux plus simples d'entre les Fidèles. Mais il suffit pour son but, qu'il y ait entre ces objets une forte d'analogie, qu'ils conviennent dans une même idée générale, & que cette idée générale fasse envisager les Saints comme dignes dès à présent de tout notre respect; en un mot qu'elle serve à relever la gloire d'un si beau titre. *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde?*

La vérité renfermée dans ces paroles étant ainsi suffisamment éclaircie, il nous reste de l'appliquer à la pratique, & d'en

tirer des usages pour notre sanctification.
C'est par où nous allons finir.

Seconde
Partie
ou Ap-
plica-
tion.

Les Saints jugeront le Monde. Ap-
prenons de là, Mes Frères, 1. A fai-
re cas sur toutes choses de l'estime des
gens de bien. 2. A mépriser le mon-
de & ses jugemens. 3. A redouter un
arrêt dont la souveraine équité nous ô-
tera toute excuse. 4. A nous animer aux
travaux de la sanctification, par la vûe
du prix que Dieu lui réservera.

Apprenons en premier lieu, de la gran-
de vérité que je viens d'établir, à faire le
cas que nous devons de l'estime des gens
de bien, & à préférer leur approbation à
celle du reste du monde. Nous voulons
que l'on nous estime. Une belle réputa-
tion nous paroît le plus précieux des
biens d'ici-bas. Je ne blâme point un dé-
sir si naturel. Je loue même ce sentiment
qui rend témoignage à l'excellence de
notre Etre. Mais pour l'ordinaire il nous
égare, en ne se rapportant point à son
légitime objet. Nous brigüons l'estime,
mais de qui? De ceux à qui leur rang,
leur crédit, leurs talens donnent un cer-
tain relief dans le monde: se voir consi-
déré par des gens que la Société respec-
te, être applaudi des Savans, avoir le
suffrage des Grands du siècle; voilà,
Mes

Mes Frères, ce qui nous cause un des plus vifs plaisirs qui puisse chatouiller notre orgueil. O vanité! ô illusion des pauvres mortels! Si vous aimez la gloire, cherchez-en du moins une solide, qui porte sur de bons fondemens, cherchez celle qui résulte de la Vertu. Ambitionnez cette sorte de mérite que les Saints honorent de leur estime. Comme eux seuls possèdent la véritable Vertu, eux seuls en font le juste discernement, eux seuls sont capables de lui donner son vrai prix. Phantômes de la gloire humaine, vous disparaissez tous à la lumière de la Foi. La Foi nous apprend que les Saints jugeront le Monde, que c'est sur leurs avis, pour ainsi dire, & sur leurs maximes que la louange & le blâme, que l'honneur & l'infamie se distribueront dans ce grand jour, où l'on verra l'entière *abolition des choses muables, afin que celles qui sont immuables demeurent.* Hebr. XII. 27. Faisons donc de ces Saints dès aujourd'hui les arbitres de notre réputation. Déférons à leur Tribunal le jugement de notre conduite. Que notre plus sensible joie soit d'obtenir l'approbation de ceux à qui Dieu lui-même accorde la sienne. Mettons notre grande ambition, non à

remporter ces éloges fastueux que le monde dispense à ses favoris; c'est un savant, c'est un beau génie, c'est un grand homme; mais à faire dire de nous aux vrais Chrétiens qui s'y connoissent, c'est un homme de bien, c'est une ame qui craint Dieu. En travaillant à mériter l'estime des Saints, nous nous assurons l'approbation de notre Conscience, nous nous amassons *un solide trésor pour l'avenir*. Car, Mes Frères, qui pourroit s'empêcher d'envisager le jugement favorable que portent de nous ici-bas les gens de bien, comme un presage, comme un avant-coureur de celui qu'en portera un jour le souverain Juge? Ames vaines! vous vous croiriez renfermées dans une sphère trop étroite, si vous vous borniez aux suffrages obscurs des *Saints qui sont sur la terre*, & qui n'y sont hélas! qu'en trop petit nombre; il vous faut un nom, une réputation d'éclat; il n'est rien que vous n'entreprenniez pour l'acquérir. Mais quoi! vous vous tourmentez pour néant. Hé, *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde?*

Pseau.

XVI. 3.

Que cette même vérité nous inspire le mépris du monde & de ses faux jugemens. Ah! Mes Frères, notre misère est

fi grande, que les cœurs les plus vertueux ne sont pas exempts d'un malheureux principe qui les affoiblit, & qui retarde leurs progrès dans les sentiers de la vertu; ce principe c'est la mauvaise honte, c'est la crainte des jugemens du Public. Cette crainte nous arrête, elle nous gêne, elle nous met des entraves; souvent elle ne balance que trop dans notre ame les impressions de la Religion & du devoir. Ma conscience m'ordonne de faire une telle démarche: mais si je la fais, que dira le monde & que va-t-il penser de moi? Il n'arrive même que trop, qu'après avoir eu le courage de prendre le parti d'obéir à Dieu, la censure des hommes nous afflige, & que nous ne pouvons, sans une mortification secrète nous voir exposés à leurs railleries. A combien de ménagemens, à combien de précautions dans la pratique du bien même, à quels soins, & quelquefois à quelles lâches complaisances, cette appréhension de déplaire aux hommes n'est-elle pas capable de nous abaisser! De-là cette conduite ambigue qui cherche à s'accommoder aux usages du monde, & qui n'ose heurter de front ses maximes. De-là ces apologies étudiées pour nous le rendre favorable. De-là le dé-

cou-

couragement où nous tombons quand ce monde nous est contraire. Et où est donc notre Foi? où est notre Christianisme? Car je parle à des Chrétiens. Dites-le moi, mon Frère: qu'est-il après tout ce monde dont les arrêts vous font trembler? A-t-il quelque droit sur vous? Est-ce à lui de prononcer sur votre sort? Est-ce à lui que vous rendrez compte de vos actions? Ah loin d'être votre juge, c'est vous, Fidèle, c'est vous qui serez le sien. C'est vous, Disciples du Sauveur, qui après avoir été absous par la bouche de ce grand Maître, jugerez un jour ce monde corrompu, ce monde aveugle, malin, téméraire, injuste dans ses jugemens. Oui, ce même monde qui aujourd'hui décide de tout à grand bruit, & qui aime à verser principalement son poison sur la réputation des gens de bien, ce monde qui souvent vous traite avec tant de dédain, qui vous condamne avec tant de hauteur, au grand jour des rétributions vous le verrez confondu, humilié, reprouvé. *Ne savez-vous pas que les Saints jugeront le Monde?*

Mais de quelle confusion ce jugement des Saints ne couvrira-t-il pas ceux qui auront le malheur d'en être l'objet! C'est ma troisième réflexion; d'où je conclus
que

que nous ne saurions trop redouter, ni éviter avec trop de soin, un arrêt dont la parfaite équité nous ôtera toute excuse. Aujourd'hui la pente de notre cœur nous incline vers le monde. Il nous paroît plus doux de nous *conformer*, malgré l'avis de S. Paul à ce présent siècle mauvais, que de nous vaincre nous-mêmes pour obéir aux Loix de la Religion. Nous aimons à nous représenter les devoirs de la Sainteté Chrétienne comme impraticables & chimériques, pour pouvoir nous dispenser de nous y soumettre. On se dit que Dieu ne sauroit équitablement exiger de nous une perfection qui est au dessus de l'homme, & l'exemple de presque tout ce qui nous environne semble donner du poids à ce dangereux préjugé. Mais savez-vous bien, ame lâche! savez-vous quelle redoutable nuée de témoins doit s'élever un jour en jugement contre vous? Que vous servira de dire alors à Jesus-Christ pour votre défense, Seigneur! vous m'avez imposé une tâche qui étoit au dessus de mes forces. Votre Loi étoit trop dure, trop contraire à mes penchans naturels. J'étois homme, j'étois foible; l'exemple m'a séduit, les passions m'ont entraîné, les tentations m'ont vaincu. Ah! vous repondra ce grand Sanveur, voyez

voyez, voyez mes Saints : ils étoient hommes comme vous, foibles comme vous, sujets naturellement aux mêmes passions que vous ; ils furent placés au milieu de ce même monde que vous alléguez pour votre excuse ; ils ont eu les mêmes écueils à fuir, les mêmes tentations à combattre. Cependant ils ont été victorieux de tous ces obstacles, cependant, fidèles à ma Grace, ils sont devenus humbles, tempérans, charitables ; ils ont porté mon joug, & ce joug leur a paru doux. Que ne suiviez-vous de pareilles traces ? Ils étoient nés vos semblables, & c'est pour cela même qu'ils feront vos juges. C'est pour n'avoir pas voulu devenir leurs imitateurs, que vous vous voyez maintenant condamnés avec le monde. Mes Frères, le jugement des Saints devrait nous faire trembler ! déjà leur ferveur fait le procès à notre indolence ; déjà leurs bonnes œuvres nous reprochent notre stérilité ; déjà leurs vertus condamnent nos dérèglemens & nos vices. Mais de quelle horrible confusion ne nous couvriront-elles pas au dernier jour ! quel poids ne donneront-elles pas à la sentence de notre reprobation ! Travillons, Chrétiens, à nous garantir de ce malheur. Faisons en sorte d'être du nombre des Saints, de peur
que

que nous ne soyons jugés par eux. Ha-
tons-nous de profiter de leur exemple, de
peur qu'un jour ce même exemple ne jus-
tifie l'arrêt qu'ils prononceront contre
nous.

Enfin, Mes Frères, un dernier usage
de la grande Vérité de mon Texte, c'est
de nous animer aux travaux de la sancti-
fication par la vûe du prix que Dieu lui
réserve. Il en coute, sans doute, pour
devenir saint. Il faut se renoncer, il faut
se crucifier soi-même. Il faut combattre
la chair, combattre le monde, combat-
tre le Démon avec ses pièges les plus
subtils, & ses traits les plus enflammés.
Je le vois, ce travail vous épouvante.
Mais n'en coute-t-il donc rien aux mon-
dains pour satisfaire leur ambition? Ah!
qu'ils ont de barrières à franchir, & de
victoires à remporter, avant que d'attein-
dre le but que cette ambition se propose!
Quand il s'agit de s'élever aux grandeurs
humaines, d'obtenir un poste de com-
mandement, de monter à un rang d'où
l'on puisse voir les autres au dessous de
soi, est-il fatigues qu'on n'essuye, cha-
grins qu'on ne dévore, périls qu'on n'af-
fronte? A quel prix l'ambitieux n'achet-
teroit-il pas une couronne? de quels tra-
vaux, de quels sacrifices un sceptre ne
le

le dédommageroit-il pas? tant le désir de s'élever a de pouvoir sur le cœur humain! hé bien, Chrétiens, désirez d'être grands, foyez ambitieux, je vous le permets. Mais sanctifiez votre ambition, en lui donnant les solides grandeurs pour objet. Que sont les dignités humaines? que sont les postes éminens qu'on peut occuper sur la terre? Qu'est-ce qu'un sceptre & qu'une couronne au prix des grandeurs des Saints? Quelle proportion cela peut-il avoir avec l'élevation suprême où Jesus-Christ mettra ses Elus, lorsque dans la dernière journée, il rangera les Peuples sous eux, qu'il leur donnera puissance sur les Nations, & que couronnés de sa gloire immortelle ils verront le monde des impies tomber à leurs pieds! Ah! Mes Frères, pour devenir grands, songeons à devenir saints. Ne nous rebutons point d'un travail auquel sont attachées de si magnifiques récompenses; combattons jusques au bout la chair, le démon, le monde, tous les ennemis de notre salut, & comptons pour peu de chose les amertumes du combat au prix des douceurs de la victoire. Amen.